

L'enfouissement, c'est (presque) fini

DÉCHETS. Pose hier à Sainte-Suzanne de la première pierre du futur centre de valorisation appelé à trier et valoriser les déchets ménagers du Nord-Est. Un chantier lancé malgré des actions en justice toujours en cours et l'absence, pour l'instant, de débouchés à 100%, pour le combustible qui sera produit. Plus le temps d'attendre répond Gérard Maillot. Fin 2019, les déchets ne seront plus enfouis qu'à hauteur de 28%.

Un risque assumé. «Je suis prêt à prendre le risque sur mon nom, ma personnalité, mon image. Nous avons été élus pour prendre nos responsabilités. Cette solution est logique et nous allons créer de la richesse», clame le président de la Cinor et du SYDNE (syndicat intercommunal des déchets du Nord-Est), Gérard Maillot, interrogé sur le risque de lancer une telle construction alors que des décisions de justice ne sont pas encore tombées dans le bras de fer l'opposant à la Cirest et Jean-Paul Virapoullé (voir par ailleurs). Sans surprise, les élus de la Cirest étaient tous absents hier. Plus le temps d'attendre juge l'élu alors que le centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne devra fermer ses portes à l'horizon 2020. Au passage, il pointe le rôle d'élus qui n'auraient pas réglé le problème malgré

leurs «50 ans» d'ancienneté sur la place. Il se dit confiant sur l'issue des recours déposés contre le marché signé avec Inovert (Suez), mais aussi contre l'arrêté préfectoral autorisant la création d'une usine de TMB (Tri mécano-biologique). Même confiance affichée autour des débouchés à terme pour le compost et le CSR (combustible solide de récupération) qui seront produits par le centre.

«PAS DE HAUSSE DES TAXES»

Une fois brûlé, le CSR permettra d'alimenter 20 000 foyers en énergie selon l'exploitant, Inovert. La Région ayant rayé les incinérateurs de son plan déchet, c'est vers Albioma, propriétaire des deux centrales thermiques de Bois-Rouge et du Gol, que se tournent désormais le SYDNE et Inovert. Le produc-

teur est appelé à racheter 100% du CSR. Selon nos informations, sur 70 000 tonnes de combustibles qui seront produits, le producteur s'est engagé pour l'instant à reprendre 40 000 tonnes.

Là encore, SYDNE et Inovert se disent confiants, l'État ayant annoncé vouloir tourner la page du charbon d'ici 2025. Albioma a déjà entamé sa reconversion avec l'objectif d'atteindre 60% de renouvelable (biomasse) d'ici 2023, puis 100% en valorisant plusieurs types de biomasses. De retour de Paris, le maire de Sainte-Suzanne et du SILELEC brandit une étude de l'ADEME jugeant faisable l'autonomie énergétique de La Réunion en 2030. L'investissement est chiffré à 7 milliards d'euros d'ici 12 ans «alors que la péréquation tarifaire coûte 600 millions



SYDNE et Inovert ont posé hier la première pierre du futur centre. Les élus de la Cirest étaient tous absents.

d'euros par an par EDF». La biomasse est présentée comme un levier. C'est donc un tarif de rachat incitatif, à l'instar du solaire, qui est attendu pour le CSR «déjà reconnu comme une énergie renouvelable». Gérard Maillot écarte toute hausse des taxes pour les contribuables, malgré la nécessité de mettre en place le tri à la source des bio-déchets (déchets fermen-

tescibles) d'ici 2025 (une collecte en plus) ou le surcoût pour la collectivité engendré par le marché avec Inovert, de l'ordre de 1,6 million d'euros par an selon le SYDNE. Des surcoûts que le président du syndicat veut juguler par une renégociation à venir des marchés de collecte et grâce aux économies réalisées sur la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

Sur chaque tonne de déchets enfouis, l'État récupère aujourd'hui 18,75 euros. Une taxe appelée à encore augmenter pour mettre fin à l'enfouissement. Avec le centre de Sainte-Suzanne, la part des déchets enfouis dans le Nord-Est doit diminuer de 72%. «Nous sommes dans une chaîne interconnectée, soit tout est clairement établi, soit il faut poser une brique pour qu'elle entraîne les autres», commente le directeur de Suez recyclage, Antoine de Palmas. «Il faut avancer», résume Maurice Gironcel. Malgré les recours.

P.M.



D'une surface de 18 800 m², le ventre dit permettre de valoriser 72% des déchets.



Saturé, le centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne devra fermer ses portes en 2020.

Un centre d'enfouissement à Sainte-Rose ?

Pour Gérard Maillot, le centre de valorisation aurait déjà dû ouvrir ses portes il y a 3, 4 ans. Le temps presse désormais pour trouver le foncier du futur centre d'enfouissement qui devra prendre le relais de l'actuel, situé à Sainte-Suzanne, saturé et qui devra fermer à l'horizon 2020. «Nous sommes très en retard», admet le président de la Cinor et du SYDNE. Sur 37 sites jugés potentiellement viables par le BRGM dans le Nord et l'Est, des discussions sont en cours avec plusieurs communes. Sainte-Marie et Sainte-Suzanne selon nos informations, mais également Sainte-Rose a indiqué l'élu hier qui a récemment révoqué Michel Vergoz. Rien de décidé pour l'instant, mais le SYDNE met en avant plusieurs avantages pour la future commune hôte : la création de plusieurs dizaines d'emplois et des recettes sous la forme d'une taxe. La surface doit également être revue fortement à la baisse avec moins de 30% des déchets à enfouir à partir de 2020. Des déchets qui seront «inertes» (plus de décomposition de matières organiques).

Le transport n'est pas jugé comme un obstacle pour Gérard Maillot qui chiffre à une dizaine le nombre de camions qui circuleront de nuit vers le futur centre.

72% des déchets seront valorisés

Chaque année 170 000 tonnes de déchets ménagers et industriels sont enfouis par la Cinor et la Cirest, désormais réunis au sein d'un syndicat (SYDNE). D'ici fin 2019 et la mise en service du centre de valorisation multi-filière construit et exploité par Inovert (Suez) à Sainte-Suzanne, à proximité du centre d'enfouissement, 72% des déchets seront valorisés et 28% enfouis. Le centre produira 70 000 tonnes de CSR (combustible solide de récupération) appelées ensuite à être brûlées pour produire de l'énergie,

10 000 tonnes de compost et 40 000 tonnes de matières premières ensuite recyclées (papiers, métaux...). Ce qui ne sera pas valorisé continuera d'être enfoui mais avec moins de nuisances (déchet inerte). Le site doit créer 30 emplois directs, 90 indirects. Construit par Inovert, le bâtiment de 18 800 m² a nécessité un investissement de 77 millions d'euros porté par l'exploitant. Au total, le marché atteint 243 millions d'euros pour 15 ans pour la collecte et la valorisation de l'ensemble des déchets du Nord-Est.

Confiants sur les recours

Interrogés sur le dépôt de recours contre l'arrêté préfectoral autorisant la construction d'une usine de TMB (notre édition du 10/04), SYDNE et Inovert se disent confiants. Ils se basent sur deux décisions de 2017 des cours administratives d'appels de Lyon et de Bordeaux qui ont confirmé l'annulation d'autorisation de nouvelles installations lorsqu'aucun tri à la source des bio-déchets n'a été mis en place. Elles se fondent sur une disposition de la loi de transition énergétique. «Nous n'avons rien à voir avec les

autres TMB», assure Gérard Maillot mettant en avant le fait que l'arrêté a été signé après la promulgation de la loi, fin 2015. Le centre est également «évolutif» pour s'adapter d'ici 2025 à un tri des bio-déchets à la source et non plus en mélange affiche l'exploitant.

Un jugement sur le fond est également toujours attendu suite au recours déposé par la Cirest contre le marché signé avec Inovert. La Cirest a également fait appel d'un jugement en référé.

Plus de nuisances assure Inovert

Samedi dernier, sur 2 500 invitations envoyées par Inovert, une poignée d'habitants s'est rendue à une journée de présentation du projet organisée pour les riverains. La preuve de la défiance envers le centre d'enfouissement. Inovert assure vouloir jouer la carte de la transparence avec un site web et une adresse mail qui seront créés «pour la population» et d'autres journées portes-ouvertes organisées avant et après la fin des travaux. Un échangeur sera également créé par la Région pour un accès direct par la 2x2 voies et non plus via la pente Bel-Air pour éviter les nuisances sonores. Côté odeurs, les déchets ne seront plus déchargés à ciel ouvert mais directement dans le centre de traitement, fermé et où les odeurs seront filtrées. Pas d'impact visuel du bâtiment non plus assure Inovert. Pas suffisant semble-t-il pour l'association Respire Bel'Air qui compte déposer un recours contre le projet.